

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE LA CHARTE **« CONTROLE INTERNE »**

Le Groupe de travail a été animé par Hélène Beck, Directeur administratif et financier du Secours Catholique et composé de :

- Baltzer Charley – Contrôleur - Comité de la Charte
- Barthélémy Thierry – Directeur financier et des systèmes d'information - Médecins du Monde
- Berger Jean – Unité Qualité Contrôle interne - CCFD
- Bertin Xavier – Responsable qualité - ARC
- Blum Nathalie - Directrice administrative et financière - Association les petits frères des Pauvres
- Bressac Annie – Directeur de l'Audit et du Contrôle interne - Apprentis d'Auteuil
- Chaplain Jean-Michel – Directeur de l'Audit Interne - Croix-Rouge Française
- Chevallier Jean – Contrôleur général - Comité de la Charte
- Cohas-Bogey Cyrille – Directeur - Comité de la Charte
- Coutansais Nicolas – Responsable administratif et financier - Fondation pour la recherche Médicale
- Cyssau Rémy – Contrôleur - Comité de la Charte
- Daudin Xavier – Contrôleur - Comité de la Charte
- de Chabot Charles – Direction ressources humaines, administrative et financière - Ordre de Malte
- Desessard Catherine - Directrice administrative et financière - Unicef
- Dréval Régis – Directeur général - A Chacun son Everest
- Dupré François – Directeur général gestion - Médecins du Monde
- Engelhorn Alexandre – Secours Populaire Français
- Foucher Gilles – Contrôleur - Comité de la Charte
- Imbert Michel – Association Valentin Haüy
- Jarriau Sandrine – Auditeur Interne - Action contre la Faim
- Leclerc Hélène – Bénévole – Apprentis d'Auteuil
- Mouline Anas – Contrôleur financier - SOS Villages d'Enfants
- Paret Jean-Luc – Vice-président de la Commission d'agrément - Comité de la Charte
- Picard Valérie – Responsable Département comptabilité, finances et contrôle de gestion - Fondation de France
- Renault Véronique – Directrice administrative et financière - Fondation de l'Avenir
- Roulot Jean-Claude – Directeur - Association Petits Princes
- Tasteyre Sarah-Jane – Juriste - Amnesty international
- Véfouir Michaël – Responsable legs et donations / auditeur interne - SOS Villages d'Enfants

Définition du contrôle interne proposée par le groupe de travail :

« Le contrôle interne est un ensemble organisé de dispositifs initié et supervisé par les instances dirigeantes et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs (salariés, bénévoles, ...) en vue de donner en permanence à l'organisation une assurance raisonnable que ses objectifs sont atteints, dans le respect de ses valeurs et de sa mission sociale, et les risques globalement maîtrisés. »

Proposition de nouveau Texte d'Application de la Charte (TAC) :

Préambule :

Toute organisation adhérente du Comité dispose d'un minimum de contrôle interne répondant en tout ou partie à la définition ci-dessus ; dans le but d'en renforcer l'efficacité, il est demandé à chacune des organisations :

- de se mettre en mesure de répondre à l'ensemble des composantes du contrôle interne, en définissant le rythme auquel elle s'engage à compléter en tant que de besoin son dispositif existant ;
- et de rendre compte annuellement des progrès réalisés à leur Conseil d'administration.

*
* *
* *

Afin de s'assurer que l'organisation est en mesure d'atteindre ses objectifs, dans le respect de ses valeurs et de sa mission sociale, et de maîtriser les risques, elle doit mettre en place un contrôle interne adapté à ses caractéristiques.

Le dispositif de contrôle interne doit comprendre les composantes suivantes :

- une organisation appropriée de l'association ou de la fondation, qui donne le cadre de réalisation des activités en formalisant les responsabilités et pouvoirs, l'attribution des rôles, les procédures et modes opératoires, les pratiques, qui s'appuie sur des systèmes d'information adaptés et qui s'assure que ces informations sont diffusées en interne ;
- une démarche d'identification, d'évaluation et de gestion des risques internes et externes inhérents aux activités et au fonctionnement de l'organisation ;
- la mise en place de l'ensemble des contrôles permettant de maintenir les risques à un niveau jugé acceptable par l'organisation ;
- une surveillance permanente par la direction générale qui s'appuie sur une fonction spécifique telle que l'audit interne, s'il existe.

L'organe collégial en lien avec le comité d'audit (issu de cet organe collégial), s'il existe, doit s'assurer de la maîtrise globale du bon fonctionnement du contrôle interne.